



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Pôle organisation scolaire et  
accompagnement des écoles,  
des établissements scolaires et  
des services

Division des Examens et  
Concours

DEC1

Lydie BOSCH  
Chef de bureau

Affaire suivie par :

Sylvie MAYET

☎ : 04.67.91.45.62

☎ : 04.67.60.34.15

Email : [sylvie.mayet@ac-montpellier.fr](mailto:sylvie.mayet@ac-montpellier.fr)

Rectorat  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

Montpellier, le 28 novembre 2016

Le recteur de la région académique  
Occitanie  
Recteur de l'académie de Montpellier,  
Chancelier des Universités

A

Mesdames les directrices et Messieurs les  
directeurs académiques des services de  
l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
Pédagogiques Régionaux  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale du 1er et second degré  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré des  
établissements publics et privés sous contrat  
Monsieur le directeur de l'ESPE Languedoc  
Roussillon  
Monsieur le directeur de l'ISFEC

**Objet :** Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des  
élèves en situation de handicap (2CA-SH) - Session 2017

### **Références :**

Décret 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le 2CA-SH

Arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat  
complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation  
de handicap

Arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options du 2CA-SH

BO spécial n°4 du 26 février 2004

### **I - Le dispositif :**

Le 2CA-SH est destiné aux enseignants du **second degré** susceptibles de travailler au sein  
d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins  
éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés  
scolaires graves.

Peuvent prétendre à l'examen conduisant à l'obtention du 2CA-SH :

► **Les enseignants concernés :**

- les professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public, quel que soit leur corps.
- les maîtres contractuels ou agrégés des établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération.

► Les options du 2CA-SH :

Les candidats peuvent choisir l'une des 5 options suivantes :

**Option A :** enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.

**Option B :** enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles et malvoyants.  
Pour l'obtention du 2CA-SH option B, la compétence en braille est préalablement vérifiée. L'attestation est obligatoire.

**Option C :** enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.

**Option D :** enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

**Option F :** enseignement et aide pédagogique aux élèves des établissements régionaux d'enseignement adaptés et des sections d'enseignement général et professionnel adapté.

II - Déroulement de l'examen :

L'examen du 2CA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

1) Une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option, suivie d'un entretien.

Cette séquence doit permettre d'évaluer en situation professionnelle les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires et sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

L'entretien doit permettre au candidat de justifier le choix de ses démarches et les modalités du travail en équipe pluri catégorielle (interne et externe à l'établissement).

2) Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel d'une durée totale de 30 minutes, la présentation du candidat n'excédant pas 10 minutes.

Le mémoire professionnel (30 pages maximum) témoigne d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

Le candidat devra conserver un exemplaire de ce rapport.

Chacune de ces épreuves est notée sur 20 et pour chacune de ces deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note minimale de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du 2CA-SH.

- Les candidats déjà titulaires d'un 2CA-SH et désireux d'obtenir le 2CA-SH dans une autre option doivent présenter une séquence d'enseignement de 55 minutes suivie d'un entretien.

Une note minimale de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du 2CA-SH.


Les épreuves se déroulent dans une classe choisie par le recteur. Cette classe doit accueillir des élèves dont les besoins correspondent à ceux de l'option concernée.

Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen.  
Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.

### **III - Inscription à l'examen :**

Les inscriptions se dérouleront en ligne du **mercredi 14 décembre 2016 à 12h au mardi 17 janvier 2017 à 17h** à l'adresse suivante :

[https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnels/gestion-carrieres/concours-internes/2cash\\_4](https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnels/gestion-carrieres/concours-internes/2cash_4)

 Une fois l'inscription en ligne validée, le candidat **doit immédiatement imprimer le formulaire d'inscription** (*ce document n'est plus accessible après sa fermeture*), le signer et l'envoyer par voie postale accompagné des pièces justificatives demandées, en un seul envoi et en recommandé simple au plus tard **le vendredi 20 janvier 2017**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Montpellier  
DEC1 - 2CA-SH - Bureau 1048  
31 rue de l'université - CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2

Les candidats inscrits recevront dans les deux semaines suivant la fin des inscriptions un mail de confirmation.

#### **Pièces justificatives :**

- Photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des professeurs des lycées et collèges pour les enseignants du public
- Photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du 2nd degré
- Un chèque de cinq euros libellé à l'ordre de monsieur le régisseur des recettes du rectorat de Montpellier
- Photocopie recto verso de la pièce nationale d'identité
- Photocopie du diplôme ou de l'attestation du 2CA-SH pour les candidats déjà titulaires de cette certification qui souhaitent l'obtenir dans une autre option.

### **IV - Dépôt du mémoire**

Les candidats devront déposer en main propre (uniquement au bureau 1048 – DEC1 – Rectorat de Montpellier) **au plus tard le mercredi 3 mai 2017 à 17 heures** ou bien envoyer en recommandé simple leur mémoire (3 exemplaires papier et une version dématérialisée en format PDF sur clé USB) au rectorat **au plus tard le mercredi 3 mai 2017, le cachet de la poste faisant foi.**

Aucun dossier déposé ou envoyé hors délai ne sera accepté.

#### **ATTENTION**

L'inscription à la formation ne vaut pas inscription à l'examen. Les candidats souhaitant passer le 2CA-SH pour la session 2017 doivent **obligatoirement** s'inscrire à l'examen en respectant la procédure énoncée dans cette circulaire.

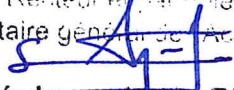
L'inscription sera validée sous réserve que le candidat ait envoyé les pièces justificatives **et** le mémoire aux dates requises (le cachet de la poste faisant foi) et qu'il remplisse les conditions réglementaires pour se présenter à cet examen.

## V – Calendrier session 2017

Inscriptions	Du mercredi 14 décembre 2016 à 12h au mardi 17 janvier 2017 à 17h
Date de retour du formulaire d'inscription <u>et</u> des pièces justificatives :	Le vendredi 20 janvier 2017, cachet de la poste faisant foi.
Dépôt mémoire (3 exemplaires papier et une version dématérialisée sur clé USB au format PDF)	- Envoi en recommandé simple au plus tard le mercredi 3 mai 2017, le cachet de la poste faisant foi. - Dépôt en main propre au plus tard le mercredi 3 mai 2017 à 17 heures.
Adresse envoi et dépôt formulaire d'inscription, pièces justificatives et mémoire :	Rectorat de l'académie de Montpellier DEC1 - 2CA-SH - Bureau 1048 31 rue de l'université - CS 39004 34064 Montpellier cedex 2
Epreuves d'admission	Du lundi 29 mai au jeudi 30 novembre 2017

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par déléation  
le Secrétaire général de l'Académie

  
Stéphane AYMARD